

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet:** MISE A JOUR DES STATUTS ET DU PERIMETRE DE L'AFP

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Etaient présentes :** Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN  
**Quorum atteint.**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy  
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy  
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

---

Monsieur le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h00 rappelant que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président ainsi que la SEA 74 présentent les modifications statutaires à apporter à l'Acte d'Association qui fait suite à la loi 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. La référence de cette loi est indiquée à l'article 1 ainsi que les dispositions relatives aux modifications des périmètres d'AFP indiquées aux articles 21 et 23. Il est donné lecture de ces éléments qui n'appellent pas d'observations de la part de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le second point de mise à jour concerne la validation du périmètre de l'AFP. Suite à la demande d'adhésion de nouvelles parcelles en propriété de Monsieur Nicolas CHUARD: A 1767, A 1768, A 1769, A 2174, A 1773, A 1731, A 1732, A 1733, A 1760, A 1761, A 1762, A 1763, A 1764 ; le nouveau périmètre de l'AFP est soumis aux membres de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire. Ces parcelles situées sur la commune de Glières-Val-de-Bornes, aux lieux-dits : La Revoue, Le Comte, Chez Le Noble, représentent une surface cadastrale de 11 ha 96 a 97 ca.

**Suite à l'inclusion de ces nouvelles parcelles, le périmètre actualisé de l'AFP des Glières représente désormais une surface de 541,8380 hectares comprenant 234 parcelles et 28 propriétaires.**

Ces données sont basées sur le fichier cadastral à jour pour l'année 2021 transmis par la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc à la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie.

Ces éléments n'appellent pas d'observations de la part de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

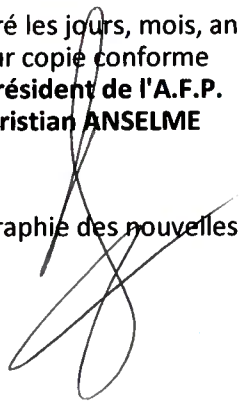
1. Valide à l'unanimité les modifications statutaires apportées ;
2. Valide à l'unanimité l'intégration des 13 nouvelles parcelles au sein du périmètre de l'AFP en propriété de Monsieur Nicolas CHUARD ;
3. Valide à l'unanimité le nouveau périmètre de l'AFP des Glières ;
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

**Le Président de l'A.F.P.**

**Christian ANSELME**



Pièces jointes : Statuts actualisés 2022 et cartographie des nouvelles parcelles adhérentes au périmètre de l'AFP